



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU P.E.T.R DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

Séance du jeudi 6 octobre 2022, à 18h,

Le Comité syndical du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni, à l'auditorium de l'Arche Bernadette à THAON LES VOSGES (88150).

Sous la présidence de Monsieur Yannick VILLEMIN, Président du PETR.

La convocation a été adressée le 27 septembre 2022 par Monsieur Yannick VILLEMIN, avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2022

- Administration générale

1. Rapport des délégations exercées par le Président ;
2. Modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical
3. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle

- Finances

4. Décision modificative n°3 au budget 2022 ;
5. Demande de subvention FEADER et Conseil Départemental des Vosges pour le programme LEADER pour l'animation 2023 ;
6. Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) et convention bilatérale relatives à la gestion des services portant le label « France Services » dans les Vosges.

- Commande Publique

7. Marché gestion informatique, téléphonie et copieur du PETR du Pays d'epinal Cœur des Vosges - volet France Services.

- Ressources Humaines

8. Mise à jour du tableau des effectifs ;

- **Aménagement du territoire**

9. Dossier de candidature LEADER 2023-2027.

- **Points d'information**

10. Présentation du programme d'entretien des circuits VTT du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

11. Point d'information bilan ouverture de la Glucoserie ;

12. Point d'information sur le programme jeune public du Pays d'art et d'histoire ;

13. Présentation des deux nouveaux films Pays d'art et d'Histoire (PAH).

- **Questions diverses**

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIERY François, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BERTRAND Hervé, CASSAGNE Philippe, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FATET Pascale, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, HAMMOUALI Nadia, JOURDAIN Benoit, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NEXON Gilles, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Jacques GRASSER, NARDIN Patrick, RETOURNARD Philippe, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, VAGNE Daniel, VARIN Gilles.

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BŒUF Patrick, BOYE Pascal, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, NARDIN Patrick, PIERRILLAS Patrick, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette.

Nombre de délégués en exercice : 56 – Le quorum étant atteint

Madame Lucette MICHEL est nommé secrétaire de séance.
(Signature du secrétaire de séance)

Le Président certifie avoir
affiché le compte-rendu de
cette séance au siège du
PETR le 14 octobre 2022 et
transmis les extraits de
délibérations au contrôle de
légalité le 14 octobre 2022



Monsieur Yannick VILLEMEN ouvre la séance et remercie la ville de Thaon-les-Vosges pour la mise à disposition de la salle de l'auditorium de l'Arche Bernadette pour permettre la tenue du comité syndical.

Il souhaite également saluer Monsieur Kevin GUELLAFF, nouveau représentant titulaire de la CAE au sein du comité syndical du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

En outre, il précise deux éléments de contexte encadrant ce comité syndical :

- le comité syndical a été décalé à début octobre à la demande du Conseil Départemental des Vosges afin de permettre la présentation du projet de convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) ;
- cette séance est importante car elle doit permettre d'adopter le dossier de candidature LEADER pour la période 2023-2027.

Enfin, dans le cadre de ses propos introductifs, Monsieur VILLEMEN informe les membres du comité syndical :

- Officiellement le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges est devenu propriétaire de son nouveau siège social au sein de la Maison de l'Habitat et du Territoire ;
- Présentation de Madame Patricia AUBERT qui a rejoint le PETR sur une fonction de responsable administrative depuis le 12 septembre pour s'occuper principalement des finances, des instances et des assurances.

Avant l'adoption du procès-verbal du précédent comité syndical, Monsieur VILLEMEN sollicite l'accord des membres du comité syndical afin d'autoriser l'ajustement de l'ordre du jour et de trois rapports :

- L'intégration d'un rapport n°2 relatif à la modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical – en effet, l'objectif est de pouvoir modifier le lieu de réunion prévu sur Rambervillers suite à la modification du siège de la Communauté de communes de la région de Rambervillers – cela permettrait de tenir le prochain comité syndical en ce lieu ;
- Le rapport n°4 afin d'ajuster des éléments de dépenses concernant la Glucoserie qui interviennent dans les dernières finitions apportées au bâtiment (gestion extérieur et travaux intérieurs non prévus par l'architecte en lien avec la scénographie) ;
- Le rapport n°5 concernant les demandes de subvention pour le programme LEADER a vu un ajustement suite à un retour de la Région le 28 septembre dernier. Cette modification est une « bonne nouvelle » car il s'agit de permettre d'augmenter les potentielles recettes pour le PETR en passant de 50 K€ à 70K€ ;
- Le rapport n°8 avec un ajustement lié à des recrutements récents opérés pour poursuivre l'évolution du secteur France Services (pas d'incidence par rapport au BP 2022 au niveau des charges de personnel) : agent itinérant remplacé et agent administratif polyvalent suite au départ de Jamila AIT MASKOUR.

Les membres du comité syndical valident ces adaptations.

Le procès-verbal du comité syndical du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

N°43/2022 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Rapport des délégations exercées par le Président

RAPPORT DU PRESIDENT

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMIN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 5 juillet 2022 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la création et l'amélioration de circuits VTT ;
- 7 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés à l'organisation de permanence France Services sur la commune de Vincey ;
- 8 juillet 2022 : Convention d'occupation précaire des locaux de la Maison du Vélo d'Epinal entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la Communauté d'agglomération d'Epinal ;
- 13 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés à l'organisation de permanence France Services sur la commune de Golbey – évolution volet assurances ;
- 13 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés à l'organisation de permanence France Services sur la commune d'Arches ;
- 15 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et d'agent par la communauté d'agglomération d'Epinal pour le site France Services de Charmes ;
- 15 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et d'agent par la communauté d'agglomération d'Epinal et la commune de Girancourt pour le site France Services de Girancourt ;
- 15 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et d'agent par la communauté d'agglomération d'Epinal et la commune de Thaon-les-Vosges pour le site France Services de Thaon-les-Vosges ;
- 15 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et d'agent par la communauté d'agglomération d'Epinal pour le site France Services de La Vôge-les-Bains ;
- 15 juillet 2022 : convention de mise à disposition des locaux et d'agent par la communauté d'agglomération d'Epinal et le Conseil Départemental des Vosges pour le site France Services de Xertigny ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la Mission Locale du bassin d'emploi d'Epinal ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la Caisse d'allocation familiale ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de Cap Emploi;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'ALAJI ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la CCI des Vosges ;

- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du CIDFF des Vosges;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la PJJ des Vosges ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'association tutélaire des Vosges ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'association vosgienne pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence (AVSEA) ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de la Fédération Médico-sociale;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la Fédération Médico-sociale ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'URAPEDA;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Renouveau;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'AFPA Grand Est ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'association Espoir;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-Moselle (CAL 54) ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit d'ALTEDIA ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit d'APS Vosges;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Neufchâteau ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit d'ADALIA ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit d'IF PRO Darney ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de Monsieur COLIN, mandataire judiciaire ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit d'ADAVIE ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert ;

- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit d'ELISS ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Conseil Départemental des Vosges ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit du Conciliateur de Justice ;
- 5 septembre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit de l'atelier du développement ;
- 26 septembre 2022 : convention de partenariat entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la ville d'Epinal au titre des ateliers jeunes publics du site de la Glucoserie.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°44/2022 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical

RAPPORT DU PRESIDENT

En vertu de l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut se réunir, soit au siège de cet établissement, soit dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres.

Il est ainsi proposé aux membres du Comité de modifier la liste ci-dessous fixée par délibération du 16 juin 2022, à savoir :

- Salle de l'Arche Bernadette – 1 Rue de Lorraine à THAON-LES-VOSGES CAPAVENIR VOSGES (88150)
- Salle des fêtes – Place André Barbier à DARNEY (88260)
- Salle Serpolier – 43 Bis Rue Jules-Ferry CHANTRAINE (88000)
- Salle polyvalente - 42 Place de la Mairie GIRANCOURT (88390)
- Salle de l'Espée – 2 Rue des Roselières à CHARMES (88130)
- Salle Barbelouze – Place Jean Alémani à GOLBEY (88190)
- Salle polyvalente – Rue Marius Becker à XERTIGNY (88220)
- Salle de l'auditorium de l'Ecole Musique – Quartier Richard – Avenue du 11 novembre à RAMBERVILLERS (88700)

- Salle Fernand Durin, située au 11 rue des Vergers à UXEGNEY (88390)

Le lieu supprimé est Salle de l'auditorium de l'Ecole Musique – Quartier Richard – Avenue du 11 novembre à RAMBERVILLERS (88700).

Le lieu nouvellement intégré est Maison du Territoire - Quartier Richard – 59 B, avenue du 11 Novembre à RAMBERVILLERS (88700).

Cette délibération annulera et remplacera celle prise le 16 juin 2022.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVENT la proposition du Président pour modifier une salle sur le territoire de Rambervillers à la liste votée le 16 juin 2022, afin de réunir le Comité Syndical dans l'une de ses communes membres.

La liste des salles retenues est la suivante :

- **Salle de l'Arche Bernadette – 1 Rue de Lorraine à THAON-LES-VOSGES
CAPAVENIR VOSGES (88150)**
- **Salle des fêtes – Place André Barbier à DARNEY (88260)**
- **Salle Serpolier – 43 Bis Rue Jules-Ferry CHANTRAINE (88000)**
- **Salle polyvalente - 42 Place de la Mairie GIRANCOURT (88390)**
- **Salle de l'Espée – 2 Rue des Roselières à CHARMES (88130)**
- **Salle Barbelouze – Place Jean Alémani à GOLBEY (88190)**
- **Salle polyvalente – Rue Marius Becker à XERTIGNY (88220)**
- **Salle Fernand DURIN – 11, rue des Vergers à UXEGNEY (88390)**
- **Maison du Territoire - Quartier Richard – 59 B, avenue du 11 novembre à
RAMBERVILLERS (88700)**

DISENT que la présente délibération annule et remplace la délibération N°23/2022 du 16 juin 2022.

N°45/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

RAPPORT DU PRESIDENT

Considérant le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 ;

Considérant le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD » proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté où le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental ;

Considérant le fait que la dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à la collectivité dans l'outil informatique mis à disposition ;

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **VALIDENT l'adhésion à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,**
- **AUTORISENT le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,**
- **DESIGNENT auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.**

N°46/2022 – FINANCES – Décision Modificative n°3 au budget 2022

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président demande à Monsieur LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter la décision modificative n°3 aux membres du Comité.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 avril 2022 qui approuve le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16 juin 2022 qui approuve le décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 11 juillet 2022 qui approuve le décision modificative n°2 du budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement liés aux évolutions suivantes :

- La baisse des dépenses de fonctionnement avec notamment le report de la conduite de l'analyse des besoins sociaux sur 2023 pour prioriser la poursuite de l'effort sur la mise à plat du fonctionnement des sites France Services ;
- La mise à jour de l'état des recettes de fonctionnement ;
- La révision du cadre de gestion informatique, téléphonique et copieur du PETR du Pays d'Epinal Cœurs des Vosges sur le volet France Services avec une hausse des dépenses d'investissement – réorganisation qui s'inscrit dans le schéma de mutualisation engagée avec la ville d'Epinal ;
- L'ajustement des dépenses concernant les travaux de la Glucoserie afin de permettre d'opérer les derniers ajustements.

Dans ce cadre, il convient que les membres du Comité Syndical se prononcent sur la décision modificative n°3 au budget 2022, comme ci-après énoncée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	617	Etudes et recherches	-20 000,00 €	
	6237	Publication-communication	-6 000,00 €	
022		Dépenses imprévues de fonctionnement	-25 000,00 €	
023		Virement à la section d'investissement	+7 000,00 €	
74	7472	Autres subv.part.Région		-5 000,00 €
	74758	Part.statutaires Group.com		-59 000,00 €
013	6419	Remboursement sur frais de personnel		+20 000,00 €
TOTAL			-44 000,00 €	-44 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051	Logiciels	-8 000,00 €	
21	2183	Matériel informatique	+ 48 405,00 €	
23	2313	Construction	+ 25 000,00 €	
020		Dépenses imprévues	-5 000,00 €	
13	1347	Dotation de soutien à l'investissement local		+ 53 405,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement		+ 7 000,00 €
	TOTAL		+ 60 405,00 €	+ 60 405,00 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDENT d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2022, comme ci-dessus proposée.

N°47/2022 – FINANCES – Demande de subvention FEADER et Conseil Départemental des Vosges pour le programme LEADER pour l'animation pour l'année 2023

Arrivée de Monsieur DIDELOT qui commence donc à prendre part au vote.

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président demande à Monsieur LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter le présent rapport.

Celui-ci s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Considérant que le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été sélectionné en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2014-2022,

Considérant, sous réserve de sélection, le travail à conduire en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2023-2027,

Considérant que le travail d'animation et gestion du GAL sera effectué en 2023,

Considérant que les principales actions de l'animation du GAL consistent à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet, l'instruction des demandes d'aide et de paiement et l'organisation de comités de programmation pour sélectionner les projets du GAL,

Considérant les autres actions des chargées de mission LEADER (2 ETP) : participation également aux formations organisées par l'Autorité de Gestion afin d'être le plus efficace possible dans l'animation et la gestion de l'ensemble du programme LEADER, formalisation d'un bilan des projets soutenus les années précédentes par le GAL, en lien avec les indicateurs de réalisation et de résultat mentionnés dans les fiches actions de la stratégie LEADER du GAL.

Vu la mise à plat de la programmation depuis septembre 2021, l'élargissement de la stratégie et compte tenu du nombre de projets déposés depuis la réouverture de la programmation LEADER le 18 mars 2022, le PETR souhaite poursuivre la dynamique auprès des porteurs de projet et fait le choix de privilégier les fonds LEADER au bénéfice des nouveaux projets.

Le PETR va solliciter le soutien financier du FEADER et du Conseil Départemental pour la gestion de l'animation 2023 du programme LEADER sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES		
Animation 2023	100 000,00 €	100,00%
Total	100 000,00 €	

RECETTES		
LEADER 2014-2022	50 000,00 €	50,00%
LEADER 2023-2027	20 000,00 €	20,00%
CD Vosges	8 900,00 €	8,90%
PETR PECV	41 100,00 €	41,10%
Total	100 000,00 €	

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le projet d'animation et de gestion du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges pour l'année 2023, dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,

- **AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER et au Conseil Départemental des Vosges au titre du programme LEADER 2014-2022 et sous réserve de sélection au titre du programme LEADER 2023-2027,**
- **AUTORISENT Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,**
- **AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.**

N°48/2022 – FINANCES – Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) et convention bilatérale relatives à la gestion des services portant le label « France Services » dans les Vosges

Monsieur VILLEMIN souhaite tout d'abord remercier Monsieur ROUSSEL (Vice-Président en compétence) et Madame Isabelle BOURGOIS pour le suivi attentif et précieux de ce dossier.

Il précise que la plus-value de cette CTEC est avant tout de bénéficier d'un financement complémentaire pour animer le réseau France Services de notre territoire. A titre d'exemple pour 2022, c'est potentiellement 52 192 € de recettes supplémentaires. Dans la mesure où le rapport n'a pas encore été voté en commission permanente au Département et donc que nous n'avons pas encore eu de notification, cette recette n'a pas été prévue dans le cadre de la DM 3 présentée par Monsieur LEMESLE.

Il convient d'intégrer trois points de vigilance dans cette démarche :

- Cela ne doit pas être une usine à gaz administrative dans son suivi ;
- Les contraintes portées par la CTEC ne doivent pas nuire à l'organisation du service rendu à l'utilisateur : obligation d'ouvrir 49 semaines sur 52 ou encore rajouter une nouvelle dénomination au site, ... La CTEC ne doit pas être plus contraignante que le cahier des charges de l'Etat ;
- Le Département alloue un financement complémentaire mais en déduisant la part complète de la subvention Etat pour le financement des postes d'agents (alors que la subvention Etat finance d'autres postes de dépenses) – aussi, nous présentons le rapport de manière différente afin d'être conforme au cadre de financement réel.

Pour autant, la volonté des élus du Département a été au travers de cette CTEC de permettre de structurer un réseau cohérent à l'échelle départementale afin de permettre de renforcer l'accès aux services publics.

De manière générale, au niveau de cette politique, il convient de se centrer sur la qualité du service rendu à l'utilisateur – en effet, peu importe les logos mis en avant au sein des sites, c'est bien la qualité de la prise en charge des publics qui doit être au cœur des réflexions des acteurs concernés.

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président demande à Monsieur ROUSSEL, Vice-Président délégué aux services aux populations, de présenter le présent rapport

Considérant l'article 27 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2001, modifié par la loi n°2016-1888 du 26 décembre 2016,

Considérant la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges adopté le 9 décembre 2021 qui font de l'animation du réseau des sites labellisés France Services un axe prioritaire d'intervention de la collectivité,

Considérant la saisine de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 30 septembre 2022 et sous réserve de l'avis de celle-ci,

Considérant sous réserve de l'adoption de la délibération du Conseil Départemental du 24 octobre 2022,

Vu la demande du Conseil Départemental des Vosges de mener avec les gestionnaires France Services une réflexion sur une gestion départementale coordonnée des France Services en vue d'offrir un niveau de qualité de service au public cohérent et harmonisé sur l'ensemble du territoire,

Vu la proposition du Conseil Départemental des Vosges d'apporter une contribution financière aux gestionnaires France Services afin de maintenir un haut niveau de services, tout en préservant leur souplesse d'action. Cette participation est calculée sur la base de 80% du reste à charge des charges de ressources humaines en déduisant au préalable l'intégralité de la participation de l'Etat,

Vu que le cadre relationnel entre chaque gestionnaire de sites France Services et le Conseil Départemental est régi via des conventions bilatérales spécifiques qui précisent la mise en œuvre concrète territoriale (maillage, niveaux de service, niveaux RH) en respect du cahier des charges de la CTEC.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVENT la Convention Territoriale d'Exercice Concerté avec le Département pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;**
- **APPROUVENT la convention bilatérale avec le Département pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;**
- **AUTORISENT le Président à signer la Convention Territoriale d'Exercice Concerté ;**
- **AUTORISENT le Président à signer la convention bilatérale ;**
- **AUTORISENT le Président à approuver toute démarche permettant la mise en œuvre de ce dossier.**

N°49/2022 – COMMANDE PUBLIQUE – Marché gestion informatique, téléphonie et copieur du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges - volet France Services

Monsieur VILLEMIN rappelle que le PETR avait engagé avec l'appui de la ville d'Epinal un audit concernant les secteurs informatiques, téléphoniques et copieurs.

Le résultat était clair :

- Un coût très important ;
- Un défaut de sécurité.

A cela se rajoute la nécessité de faire évoluer l'offre de services au sein des sites France Services dépourvus de wifi – élément qui rend compliqué l'accompagnement de nos usagers.

Dans ce cadre, nous avons travaillé en deux phases :

- Dans un premier temps : mutualisation de l'organisation. A ce titre la DSI de la ville d'Epinal gère dorénavant les sites du siège du PETR et de la Glucoserie. Ce passage a été opéré dans le courant de l'été dans un délai contraint. En effet, il s'agissait d'opérer cette évolution avec le changement de siège du PETR ;
- Dans un deuxième temps : trouver un prestataire pour traiter ce volet informatique, téléphonie et copieur pour les 10 sites France Services de notre collectivité. Le cahier des charges a été travaillé de concert avec la DSI de la ville d'Epinal car l'organisation doit être conforme à l'organisation définie avec la ville d'Epinal. Suite à consultation, une candidature est apparue, celle de la société CHEOPS. L'analyse de celle-ci a été partagée avec la DSI de la ville d'Epinal d'où la présentation ce soir du rapport.

Cette organisation doit permettre de :

- Mettre à jour les équipements d'où la DM 3 présentée par Christophe LEMESLE ;
- Générer des baisses de dépenses au niveau du budget de fonctionnement, couplé à une amélioration de la sécurité informatique de notre réseau.

RAPPORT DU PRESIDENT

Considérant les résultats de l'audit informatique conduit avec l'appui de la ville d'Epinal concernant la gestion informatique, téléphonique et copieur du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Considérant le cadre de gestion mutualisé du volet informatique, téléphonie et copieur au niveau des services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges situés au siège de la collectivité et au sein de Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP),

Une consultation a été lancée en procédure adaptée concernant la gestion informatique, téléphonie et copieur des sites France Services gérés par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour une durée de deux ans, renouvelable une fois. Elle a été publiée le 22 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 17 août 2022.

Après achèvement de la consultation, une offre a été déposée et a été analysée au regard des critères de sélection :

- Le prix des prestations : 40% ;
- La qualité technique : 30% ;
- Les délais d'exécution : 20% ;

- L'organisation : 10%

A l'aune du rapport d'analyse des offres, il est proposé aux membres du comité syndical :

- de retenir l'offre de la société CHEOPS pour un montant de 99 916,51 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer le marché ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **RETIENNENT l'offre de la société CHEOPS pour un montant de 99 916,51 € HT ;**
- **AUTORISENT le Président à signer le marché ;**
- **DISENT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.**

N°50/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Monsieur VILLEMIN précise que cette mise à jour s'inscrit dans le contexte suivant :

- Le remplacement de Madame Jamila AIT MASKOUR qu'il remercie pour son travail conduit au sein de la collectivité depuis 8 ans. Elle va en effet rejoindre les services du SDIS des Vosges à compter du 17 octobre prochain ;
- La poursuite du travail visant à professionnaliser l'équipe d'animateurs France Services.

Parallèlement, il souhaite également préciser qu'un agent qui était en détachement a officiellement quitté les effectifs du PETR. En effet, une information est opérée aux membres du comité syndical dès que cette situation se présente.

Aussi, l'ancienne directrice qui était en détachement au sein des services de l'ONF jusqu'au 30 août 2022, a été officiellement intégré au sein du ministère de l'Agriculture depuis le 26 septembre dernier. Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a fait accélérer le traitement du dossier depuis décembre 2021 pour que la situation soit régularisée au plan administratif et réglementaire.

Monsieur VILLEMIN souhaite bonne continuation à cet agent dans le cadre de son parcours professionnel.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

PETR EPINAL - TABLEAU DES EFFECTIFS				
Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Supports de poste existant	Evolution proposée
Technique	Ingénieur principal	A	1	1
Administrative	Attaché principal	A	1	1
	Attaché	A	4	4
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
	Rédacteur	B	1	2
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	1
	Adjoint administratif	C	15	16
Culturelle	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1
	Emplois non permanents			
Administrative / Contrats de projet	Conseiller numérique France Service	C	4	4
Parcours Emploi compétences	Emploi aidé		3	1

- Au regard du tableau des effectifs ci-dessus, il est proposé de le mettre à jour comme suit :
- Création d'un poste de rédacteur pour le poste de responsable administrative en lieu et place du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe ;
 - La création d'un poste d'adjoint administratif en prévision de la transformation d'un poste d'emploi aidé au titre de France Services ;
 - La création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au titre du recrutement prévu pour le poste d'agent administratif polyvalent ;
 - Suppression de deux postes d'emplois aidés au regard de la politique de professionnalisation engagée par la collectivité, tout particulièrement au niveau des fonctions d'animateurs France Services.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT la mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges conformément à l'exposé des motifs,

DECIDENT d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants.

N°51/2022 – FINANCES – Dossier de candidature LEADER 2023-2027

Monsieur VILLEMEN invite Monsieur LEMESLE à présenter le dossier de candidature LEADER 2023-2027 avant de passer à l'examen du rapport.

Monsieur LEMESLE rappelle aux membres du comité syndical le GAL (groupement d'action local qui porte le programme LEADER) a opéré un virage à 180 degrés depuis plus d'un an avec :

- Un changement d'équipe avec la mobilisation de compétences renforcées avec l'arrivée de Cécile PIERRE et Ludmilla HELLOT, couplé à la mobilisation de Marie VAXELAIRE ;
- Un renforcement des relations avec l'autorité de gestion ;
- Un changement de stratégie qui ne s'est pas fait sans critique mais qui était indispensable pour continuer de porter ce programme sur notre territoire ;
- Une amélioration nette de notre niveau de performance – en effet, le GAL en engagement en 1 an a fait plus de 400 K€ contre 600 K€ en plus de 5 ans ... et pour le paiement il a été opéré 400 K€ contre 250 K€ en plus de 5 ans

Sans ces évolutions, nous ne serions pas là ce soir pour présenter ce rapport de candidature pour la programmation 2023-2027.

Dans ce contexte, Monsieur LEMESLE remercie le Président du PETR pour les moyens alloués au GAL et les équipes pour le travail conduit.

La démarche d'élaboration du dossier de candidature LEADER 2023-2027 a été opérée en un temps contraint avec :

- L'appui d'un prestataire dans une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a opéré un travail de qualité auprès des équipes ;
- Des temps de concertations réguliers que ce soit avec les services des trois EPCI membres du PETR mais également de la Région et du Département ;

- Des temps de co-construction avec des ateliers acteurs qui se sont tenus les 15 et 16 juin derniers avec presque 50 personnes présentes ;
- Un temps de travail avec les élus qui avaient souhaité être présents le 11 juillet dernier

C'est sur la base de ce travail que la stratégie et la gouvernance du nouveau programme a été travaillée afin de bien caler un cadre d'intervention adapté aux besoins du territoire.

Cette nouvelle stratégie a été présentée pour information et échange le 4 octobre derniers aux partenaires ayant participé aux ateliers de juin dernier et ensuite aux membres de l'actuel comité de programmation – des articles dans la presse ont d'ailleurs permis de mettre en avant cette présentation.

Comme rappelé par Mesdames Marie VAXELAIRE et Cécile PIERRE, la stratégie du prochain programme LEADER se structure autour de 4 fiches actions thématiques et deux sectorielles permettant de proposer une maquette financière se présentant comme suit :

N° et intitulé de la fiche-action	Montant FEADER prévisionnel (1)	Montant prévisionnel de la contrepartie publique du ou des cofinanceurs (2)	Total de la dépense publique nationale (3=1+2)	Part en % de la dépense publique nationale (3) sur le total de la dépense publique nationale (4)
1 - Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activité de proximité	410 000,00 €	102 500,00 €	512 500,00 €	28,41%
2 - Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturels du territoire	255 000,00 €	63 750,00 €	318 750,00 €	17,67%
3 - Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique	170 000,00 €	42 500,00 €	212 500,00 €	11,78%
4 - Accompagnement à la structuration des services de proximité	205 000,00 €	51 250,00 €	256 250,00 €	14,21%
5 - Coopération	45 000,00 €	11 250,00 €	56 250,00 €	3,12%
6 - Animation et fonctionnement du GAL	315 000,00 €	132 500,00 €	447 500,00 €	24,81%
TOTAL	1 400 000,00 €	403 750,00 €	1 803 750,00 €	100,00%

En ce qui concerne la gouvernance du futur programme, Monsieur LEMESLE précise les points suivants :

- Une équipe technique valorisée à hauteur de 2,2 ETP pour porter le dispositif mais avec 1,8 ETP valorisé dans la maquette financière ;
- Un comité de programmation resserré autour de 24 membres, 12 pour le collège public et 12 pour le collège privé. La sélection des membres a été opérée dans un souci de respecter l'équilibre des fiches actions mais également de renforcer la couverture territoriale.

Messieurs ROUSSEL et FOURNIER souhaitent connaître la potentielle date de dépôt des dossiers.

Monsieur LEMESLE précise le calendrier comme suit :

- Mars 2023 : sélection des GAL par la Région Grand-Est en tant qu'autorité de gestion ;
- Automne 2023 : phase de dépôt des dossiers

En outre, il attire l'attention des membres du comité syndical car la programmation 2014-2022 va se poursuivre jusqu'en 2025 avec les instructions et les paiements des dossiers. De ce fait, il va y avoir chevauchement entre la fin de programmation 2014-2022 et la période 2023-2027.

Pour éviter de surcharger les équipes, les réunions de comité de programmation (car il y aura 2 comités simultanément pendant quelques temps), une pression va être mise aux porteurs de projets de la période 2014-2022 pour clôturer les dossiers le plus tôt possible et ainsi se concentrer sur la nouvelle programmation 2023-2027.

Monsieur VILLEMEN remercie Monsieur LEMESLE d'avoir accepté la gestion du programme LEADER et d'avoir opéré un réajustement qui soit en adéquation avec les attendus du fonctionnement du PETR :

- Une stratégie qui colle aux besoins de nos territoires ;
- Un travail renforcé avec nos partenaires et tout particulièrement la Région ;
- Une meilleure association des services sectoriels du PETR, avec notamment l'implication renforcée des agents en charge des autres secteurs d'intervention de la collectivité : Léa LARBAOUI, Romaric DUCHENE et Isabelle BOURGOIS – Monsieur VILLEMEN les remercie d'ailleurs pour leur implication et ce travail conduit en transversalité ;
- Un travail renforcé en direction des territoires ce qui a permis de davantage mobiliser des acteurs privés, mais aussi de toucher les différentes zones de notre PETR ;
- Une démarche qui a associé tous les élus du comité syndical qui sont souhaité y participer via le temps du 11 juillet où la stratégie a pu être ajustée ;

Aussi, nous attendons le résultat de mars prochain avec impatience et comptons sur l'appui de nos conseillères régionales pour appuyer notre dossier de candidature.

Départ de Madame Dominique MARQUAIRE avant le vote du rapport.

RAPPORT DU PRESIDENT

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR adopté par le comité syndical du 9 décembre 2021,

Considérant la déclaration de recevabilité de la candidature du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du portage de la programmation LEADER 2023-2027,

Considérant le dossier de candidature LEADER 2023-2027 explicitant le diagnostic territorial, la stratégie LEADER, les fiches actions, le budget prévisionnel ainsi que les modalités de gouvernance du dispositif,

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTENT le dossier de candidature LEADER pour la programmation 2023-2027 ;**
- **AUTORISENT le Président du PETR du Pays d'Epinal à signer tout acte utile afférent à la présente délibération.**

POINT 11 - Présentation du programme d'entretien des circuits VTT du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Monsieur VILLEMIN invite Madame Léa LARBAOUI à présenter le programme qui a été conduit.

Sur la base du support présenté en séance, elle précise que la mise à jour de l'entretien a été complètement opérée.

Monsieur CHOLLEY interroge le niveau de connaissance de la fréquentation des circuits.

Monsieur VILLEMIN précise qu'aucun balisage n'a été en l'état mis en place – par rapport au début de ce travail au niveau du Département des Vosges on constate une explosion de l'usage du vélo.

Monsieur VILLEMIN remercie Madame Léa LARBAOUI pour le travail conduit.

POINT 12 - Point d'information bilan ouverture de la Glucoserie

Monsieur VILLEMIN invite Monsieur GRASSER a opéré la présentation.

Monsieur GRASSER excuse l'équipe Pays d'art et d'histoire qui n'a pu être présente ce soir pour cause de cas positifs au COVID. Il précise d'ailleurs que le site de la Glucoserie est fermé durant une semaine pour cette raison, tout comme certaines manifestations ont été annulées.

Il souhaite souligner le succès de l'ouverture du site avec plus de 500 passages lors du week-end des journées du patrimoine.

En outre, avec les équipes Pays d'art et d'histoire, Monsieur GRASSER prépare un programme de visites du site, dédié aux élus et secrétaires de mairie des 172 communes concernées par cette politique.

Suite à cette présentation, Monsieur VILLEMIN remercie :

- Jacques GRASSER pour son suivi attentif de cette opération qui salue un travail de plusieurs années concernant la mise en place de cette politique Pays d'art et d'histoire ;
- Romaric DUCHENE pour son implication et le travail de grande qualité opéré que l'on retrouve au niveau des supports (mis en forme via la scénographie) présents au sein de la Glucoserie ;
- Lucile RONDEL et Corentin STOECKLE pour le travail d'appui auprès de Romaric DUCHENE afin de permettre le respect du calendrier et assurer la bonne marche de l'équipement ;
- Léa LARBAOUI pour le suivi attentif des travaux depuis 2020.

Monsieur VILLEMIN précise que l'inauguration de l'équipement a été décalée au 14 mars 2023 à 16h.

POINT 12 - Point d'information sur le programme jeune public du pays d'art et d'histoire

Sur la base de la présentation, Monsieur Jacques GRASSER invite les collectivités à mobiliser le programme jeune public car il est destiné aux temps scolaires mais également aux temps périscolaires et extrascolaires.

POINT 13 – Présentation des deux nouveaux films Pays d'art et d'Histoire (PAH)

Pour des raisons de respect de l'horaire, seul le film portant sur la Glucoserie a été projeté.

Monsieur VILLEMIN indique que le 2^{ème} film prévu sera présenté lors du prochain comité syndical.

QUESTION DIVERSE

Monsieur Yannick VILLEMIN rappelle la date du prochain comité syndical, à savoir le :

**Jeudi 15 décembre 2022 à 18h dans la salle du conseil de la Maison du Territoire
- Quartier Richard – 59 B, avenue du 11 novembre à RAMBERVILLERS (88700)**

Monsieur VILLEMIN précise que la tenue sur ce site du prochain comité syndical permet de :

- saluer ce nouvel équipement mis en place par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ;
- voir le mobilier installé au sein de la salle du conseil car pour rappel un financement LEADER a été alloué ;
- profiter du sens de l'hospitalité de la 2C2R.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

LISTE DES DELIBERATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR :

N°43/2022 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Rapport des délégations exercées par le Président

N°44/2022 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Modification de la délibération fixant les lieux de réunions du Comité Syndical

N°45/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Adhésion à la mission mutualisée RGDPD proposée conjointement par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

N°46/2022 – FINANCES – Décision Modificative n°3 au budget 2022

N°47/2022 – FINANCES – Demande de subvention FEADER et Conseil Départemental des Vosges pour le programme LEADER pour l'animation pour l'année 2023

N°48/2022 – FINANCES – Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) et convention bilatérale relatives à la gestion des services portant le label « France Services » dans les Vosges

N°49/2022 – COMMANDE PUBLIQUE – Marché gestion informatique, téléphonie et copieur du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges - volet France Services

N°50/2022 – FONCTION PUBLIQUE – Mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

N°51/2022 – FINANCES – Dossier de candidature LEADER 2023-2027